



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-45 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan de zonage – agrandissement de la zone Hc 35-07**

Le « feuillet 1/4 » du plan de zonage auquel réfère l'article 2.1.1 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifié par l'agrandissement de la zone Hc 35-07 à même une partie de la zone Hb 35-46, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 18 septembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 OCTOBRE 2006